

**Mémoire**

**présenté par M. Bernard Blanchet**

**Conseiller d'arrondissement de Lachine, district J. Émery-Provost**

**Président du caucus de la majorité**

**Document soumis à la Commission de la présidence de la Ville de Montréal**

**dans le cadre de son appel d'idées**

**portant sur le rôle et les responsabilités des commissions**

**Montréal** 

**Mars 2010**

## Préambule

À l'automne dernier, les Montréalais étaient conviés aux urnes dans le cadre de l'élection municipale 2009. Parmi les enjeux centraux à la campagne, tant pour les candidats que la population en générale, l'on retrouvait l'idée d'accroître la transparence dans le processus d'octroi des contrats et l'idée de valoriser le travail des commissions du conseil. À peine reportée au pouvoir, l'un des premiers gestes de l'Administration Tremblay a été de demander au conseil de mandater la Commission de la présidence pour étudier ces questions.

À titre d'élu au poste de conseiller d'arrondissement de Lachine depuis 2001 et à titre de président du caucus de la majorité, je tiens d'emblée à féliciter la Commission de la présidence, à qui revient la responsabilité de revoir le rôle des commissions. La Commission de la présidence a non seulement agi rapidement en la matière, mais elle a choisi d'inclure dans sa démarche un appel aux idées des citoyens pour bonifier le travail qu'elle poursuit depuis décembre 2009.

Le présent document propose certaines idées en lien avec les questions soulevées dans l'appel aux idées ainsi que cinq (5) recommandations qui, espérons-le, alimenteront la réflexion en ce qui a trait aux rôles et responsabilités des commissions.

## L'importance de valoriser les commissions

Depuis son élection à la mairie de Montréal en 2001, l'Administration Tremblay a toujours eu comme priorité le respect envers les citoyens, la décentralisation du processus décisionnel vers les arrondissements – lieux de vie des Montréalais – et la promotion de la démocratie participative.

Les réformes démocratiques ont toujours été un élément central de l'action politique de l'Administration Tremblay. À ce titre, l'Administration est fière d'avoir les réalisations suivantes à son actif :

1. La création des arrondissements avec des pouvoirs décisionnels;
2. le Sommet de Montréal;
3. la Charte des droits et responsabilités des citoyens;
4. la création de l'Ombudsman de Montréal;
5. la création du Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises;
6. le droit d'initiative.

L'Administration Tremblay a toujours jugé que les commissions jouaient – et devaient jouer – un rôle central dans le processus démocratique.

Les commissions du conseil sont des instances de consultation publique et appuient les élus et l'Administration municipale dans le développement de ses politiques et de ses travaux. Les commissions ont un pouvoir de recommandation et le Règlement de procédure prévoit la possibilité du dépôt de rapports minoritaires.

D'autre part, et autre raison pour laquelle l'Administration Tremblay accorde une importance aux commissions et pour laquelle elle tenait à les remettre en valeur, leur composition est mixte : elles sont composées de conseillers de ville et de conseillers d'arrondissement. Donc, nous maintenons que l'ensemble des élus de la Ville de Montréal siègent aux différentes commissions de la Ville. Ceci apporte une vaste expérience pour le travail que chaque commission doit accomplir.

### **L'importance de respecter les principes démocratiques dans la composition des commissions**

Bien que nous désirions valoriser le travail des commissions et bonifier les règles administratives qui encadrent les commissions, il nous faut reconnaître un fait et respecter un principe démocratique : une des formations politiques, à savoir Union Montréal, a été portée au pouvoir lors de la dernière élection. Nous devons respecter le choix démocratique des électeurs qui ont élu une administration majoritaire. La Charte de la Ville de Montréal donne une structure à cette administration. Le maire et le conseil ont choisi un comité exécutif avec certains pouvoirs clairs qui doivent dans la majorité des cas être entérinés par le conseil municipal.

Ainsi, nous ne soutenons pas l'idée que les commissions deviennent décisionnelles ou que leurs décisions passent outre le comité exécutif pour aller directement au conseil municipal, ce qui ne s'inscrirait pas dans l'esprit de reconnaissance des prérogatives du parti au pouvoir.

### **Recommandation 1 : créer une commission permanente d'étude sur l'octroi des contrats**

Actuellement, le conseil municipal de la Ville de Montréal compte six (6) commissions et le conseil d'agglomération en compte cinq (5). Les commissions de la Ville sont les suivantes :

- Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie;
- Commission sur les transports, la gestion des infrastructures et l'environnement;
- Commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain;
- Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif;
- Commission de la présidence au conseil;
- Commission sur les services aux citoyens.

Afin d'assurer une plus grande transparence dans le processus d'octroi des contrats, nous proposons la création d'une commission permanente sur l'étude des contrats. Afin de maximiser le rôle des élus au sein de cette commission et afin d'assurer l'efficacité des travaux de la commission, nous suggérons de créer des groupes de travail au sein de cette même commission. Ces groupes pourraient être chargés d'étudier les contrats liés à certaines familles d'activités (par exemple, infrastructures, bâtiments, espaces verts, etc.)

Nous recommandons que la Commission permanente sur l'octroi des contrats inclue des membres des partis d'opposition. En ce qui a trait à la composition précise de cette commission (à savoir combien de membres de chaque parti devraient former la commission), c'est à la commission de la présidence que devrait revenir la responsabilité de définir les formalités et la fonctionnalité, qui pourrait s'inspirer de la composition actuelle des commissions.

Selon nous, la Commission de la présidence devrait aussi déterminer quels critères serviront à déterminer si un dossier est saisi ou non de la nouvelle commission d'étude des contrats. À notre avis, une série de paramètres ou de normes devraient entrer en ligne de compte, notamment : la valeur du contrat; le type de travaux à effectuer; la complexité du contrat. L'idée de n'avoir que la valeur du contrat comme critère pour déterminer si un dossier est saisi ou non de la commission sur l'octroi des contrats nous paraît insuffisant. Certains contrats peuvent être de valeur moindre que d'autres, mais d'une complexité telle qu'il y a peu de soumissionnaires et qu'ils méritent une analyse particulière.

Un des défis inhérent à la création et au fonctionnement d'une telle commission consistera à éviter toute forme de dédoublement. Le *Plan de transport*, réalisation de l'Administration Tremblay, illustre bien la lourdeur administrative à laquelle peuvent être confrontés certains dossiers. Le *Plan de transport* relève de trois commissions : deux commissions du côté de la Ville de Montréal (transports et aménagement urbain) et une commission du côté de l'agglomération. La Société de Transport de Montréal (STM) et l'Office municipal d'habitation sont confrontés au même défi : les élus peuvent traiter de ces dossiers au sein des commissions de la ville, mais dès que l'on souhaite consulter et organiser des séances publiques, l'on doit passer par l'agglomération. Ainsi, lorsqu'il s'agit de dossiers qui touchent non seulement la ville, mais aussi l'agglomération, pourquoi ne pas créer de commissions mixtes, qui feraient place à des élus de Montréal et de l'agglomération, question d'inclure l'agglomération a priori plutôt qu'en fin de processus?

En somme, bien que nous souhaitons la création d'une nouvelle commission chargée d'étudier les contrats, il ne faudrait pas que l'ajout d'une telle commission, ajoute une lourdeur administrative au processus d'octroi ou de réalisation des mandats.

### **Recommandation 2 : créer un mécanisme de suivi des travaux et recommandations des commissions**

Actuellement, il n'existe pas de mécanisme de rétroaction sur les sujets étudiés par les différentes commissions ni sur l'état des recommandations faites par celles-ci. Par souci d'efficacité et d'imputabilité, nous croyons que cette formule doit être repensée. En d'autres mots, il faut instaurer un mécanisme de suivi des travaux et recommandations des commissions. Un meilleur suivi des dossiers et une meilleure rétroaction ne pourra qu'être bénéfique à l'avancement des dossiers et des projets, et ultimement, au développement de notre métropole.

### **Recommandation 3 : augmenter la collaboration entre le Conseil interculturel de Montréal et les Commissions de la Ville de Montréal**

Aucune commission n'a présentement le mandat spécifique de la diversité culturelle. Le Conseil interculturel de Montréal, une instance consultative de la Ville de Montréal, joue cependant un rôle important en la matière. Parmi les rôles et responsabilités du Conseil interculturel, mentionnons qu'il conseille et donne son avis au Conseil de la Ville de Montréal et au Comité exécutif sur les politiques municipales à mettre en œuvre pour favoriser l'intégration et la participation sociale, politique et économique des communautés culturelles.

Or, le travail réalisé par le Conseil interculturel se fait en parallèle au travail effectué par les élus qui siègent au sein des diverses commissions. À la fin de chaque année, le Conseil interculturel dépose et rend public un rapport sur ses activités, orientations et recommandations. Dans une ville cosmopolite comme Montréal, où le multiculturalisme et le nombre de citoyens de toutes origines est sans cesse en croissance, le travail du Conseil interculturel est d'une grande importance. Ce travail devrait cependant se faire non pas *en parallèle* au travail effectué par les membres des commissions de la Ville de Montréal, mais bien dans le cours de ce travail.

### **Recommandation 4 : devancer l'implication des élus lors de l'étude du budget**

L'exercice de l'étude budgétaire à la Ville de Montréal présente son lot de défis. Actuellement, lorsque l'Administration s'apprête à présenter son budget au Conseil, les élus sont impliqués tardivement dans le processus. Les délais pour étudier le budget sont trop courts. Considérant la complexité de l'exercice budgétaire, nous recommandons que les membres de la commission du budget terminent leurs travaux plus tôt, de façon à ce que les élus soient impliqués plus tôt dans le processus et bénéficient de délais raisonnables pour étudier le budget et produire leurs recommandations, le cas échéant.

### **Recommandation 5 : réévaluer le modèle de diffusion des travaux des commissions**

En février 2010, pour la première fois de son histoire, le conseil municipal de Montréal était diffusé en direct sur le web. L'objectif d'une telle démarche est multiple : accroître la transparence, favoriser l'accès des citoyens aux instances démocratiques, intéresser la population au processus démocratique, etc. Pourquoi ne pas étendre la diffusion web aux travaux des commissions? Une réévaluation du modèle actuel de diffusion semble s'imposer. Nous suggérons d'étudier la possibilité d'élargir la diffusion web pour inclure une partie des travaux des commissions.